



## Litige avec avocat pour divorce

Par **catherine01**, le **28/10/2013** à **18:55**

bonsoir

j'ai contracté un avocat ki devait me représenter lors de l'audience de conciliation (défenderesse) et en fait le soir meme j'apprends que c'est sa collaboratrice qui m'assiste l'avocat adverse n'a pas communiqué ses pièces et elle me dit que ns ns présentions et de demander sur place le renvoi de l'affaire en fait elle n'a rien demandé du tout et le principe du contradictoire article 15 du cc n'a pas été respecté et la collaboratrice ne l'a pas signalé lors de l'audience En ce qui concerne mes demandes elle ne m'en a pas fait part et à aucun moment elle ne m'a communiqué la réponse en demande à la requete de mon mari ni les pièces qu'elle a communiqué au confrère adverse

Pareillement, elle avait fait une proposition confidentielle à l'avocat de mon époux mais ne m'a pas communiqué la teneur de cette proposition

Est ce que l'on eut considérer cela comme une faute au devoir d'un avocat envers son client Que puis je faire je suis totalement anéantie d'autant que la décision a été rendue le 7 octobre et elle m'a écrit qu'elle serait rendue le 9 octobre kan je suis allée les voir le 10 la collaboratrice m'a dit qu'elle n'avait pas connaissance de la décision alors que j'avais été au greffe le matin même qui m'a certifié qu'elle leur avait été envoyée par courrier électronique

Peut on agir ainsi sachant que pour un divorce ce n'est pas facile et que ce sont de rudes épreuves et l'avocat qui vous représente n'a pas l'air de se soucier de votre affaire  
merci pour vos réponse  
cordialement  
catherine

Par **Jibi7**, le **29/10/2013** à **09:15**

Bonjour

Avez vous signé une convention avec cet avocat ?

Votre avocat doit savoir que si le contradictoire n'est pas respecté, que si des fraudes ou fausses déclarations ont été retenues sans que vous puissiez vous en prémunir il s'expose a ce que le jugement soit casse

et accessoirement a toutes possibilités de transactions et conclusions de procédure honnetes  
Qui evidemment lui rapporterait moins  
l'avis du batonnier qui connait et soutient a priori les membres de son barreau devrait vous  
permettre d'en sortir sans entrer en conflit direct avec votre avocat

Par **catherine01**, le **29/10/2013** à **10:08**

Bjr

Merci de votre réponse

Oui j ai signé une convention d honoraires

J ai envoyé une lettre rar à mon avocate pour lui expliquer la situation quant aux agissements  
de sa collaboratrice et le fait k le respect du contradictoire n a pas été soulevé lors de l  
audience

collaboratrice dit k l'avocat adverse n'avait aucune pièce à présenter pourtant il a bien remis  
un dossier au Jaf en fin d'audience

Elle ne cesse de mentir je ne sais plus koi faire

Les demandes kelle a faites je n'en ai pas eu connaissance les pièces kelle a communiquées  
non plus

Que puis je faire

Elle a agit comme si je n existais pas

Je veux récupérer mon dossier car à priori le cabinet ne veut plus s'en occuper en me  
présentant Un chiffrage d heures exorbitants ainsi je suis dans l obligation de prendre l  
initiative de rompre le contrat ki me lie avec eux

Ce ki m occasionne des frais de rupture de contrat

je suis anéantie et Perdue

Je dois chercher un autre avocat et encore des frais

je ne sais plus ni komen agir ni koi faire

Merci pour votre aide

Par **Jibi7**, le **29/10/2013** à **14:33**

Avant de vous lancer dans des décisions à l'aveugle (changement d'avocat , pas d'accès au  
dossier , non respect du contradictoire etc...) prenez rendez vous avec le bâtonnier qui devrait  
intervenir pour régler la situation avec vos avocats, peut être vous en désigner un autre lui  
même etc..

N'attendez pas pour contacter la maison de la justice et du droit dont vous dépendez pour  
vous faire aider pièces en mains et peut être vous conseillez un avocat sérieux et dans vos  
moyens s'il faut vraiment en changer

Par **catherine01**, le **29/10/2013** à **15:29**

Bjr

J'ai déjà été voir un juriste . La maison de la justice pour lui montrer mon courrier rar

elle l a juste lu mais ne m à conseillé aucun avocat  
Je viens d aller voir le mien pour récupérer mon dossier et ils ne veulent pas me le rendre  
avant jeudi alors k je souhaitais régler le solde  
l ai demandé depuis vendredi  
Je n en puis plus  
D autant k l huissier est passé à la maison

Par **Jibi7**, le **29/10/2013** à **17:04**

Si votre avocat n'a pas fait son boulot il me parait difficile qu'il demande l'intégralité de la convention.  
Mais c'est au batonnier d'intervenir pour  
recuperation du dossier  
explications  
honoraires  
voire changement.

Par **Jibi7**, le **04/11/2013** à **09:38**

je remonte ce post a l'attention de Delit33....afin qu'il utilise ses bonnes connaissances du fonctionnement de la justice pour aider cette victime d'auxiliaires de justice ...pas très "catholiques" ni déontologiques!

Par **caatherine01**, le **04/11/2013** à **22:45**

bonsoir

je ne comprends pas tres bien le sens de votre réponse  
Pourriez vous m'expliquer

merci  
C

Par **Jibi7**, le **04/11/2013** à **23:22**

pardon mais j'esperais que ceux sur ce site qui semblent bien connaitre le boulot des avocats vous répondent

je me permets de recopier ce que disait delit33 dans un post sur intrusion dans un domaine privé..  
"L'avocat est un prestataire de service qui a la faculté de vous représenter en justice selon un

mandat ad litem. A ce titre, retenir un dossier, ou saboter une action en justice relève de la faute professionnelle. Saisir le bâtonnier ou engager la responsabilité de celui qui vous a fait grief par une faute, reste une solution envisageable et praticable. On peut constater que de nombreuses personnes ont tendance à donner une confiance aveugle en leurs avocats. Mais l'avocat, comme le médecin ou autres professionnels, peuvent faire des erreurs et parfois être malhonnête. Rien ne vous interdit de contrôler les actes de votre représentant ou de prendre avis auprès d'autres professionnels du droit."...  
c'est tout